

UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ POUR UN NOUVEL HABITAT ADAPTÉ

UN ACCOMPAGNEMENT POUR LE CHANGEMENT DE VIE

Le changement de domicile et l'entrée dans un nouvel habitat, de manière volontaire ou contrainte, est une étape qui peut être perturbante pour les seniors. De plus en plus de démarches sont à effectuer de manière dématérialisée et les seniors peuvent souffrir de la fracture numérique. Les personnes peuvent donc avoir besoin d'être accompagnées dans ce projet de vie. Ainsi, les agents du service Cadre de vie et Logement du CCAS de Béziers interviennent au domicile des personnes en difficulté afin d'évaluer leur situation et si besoin de mettre en place un accompagnement pour proposer un hébergement adapté (accompagnement à l'admission en EHPAD et résidences seniors, lien vers la conciergerie pour le déménagement ou les petits travaux...). Ils apportent aussi une aide dans les démarches administratives. Le service Cadre de vie et Logement a ainsi été créé spécifiquement pour aider les personnes âgées de soixante ans et plus en difficulté, dans l'incapacité de se gérer et sans suivi régulier par un assistant de service social. Les travailleurs sociaux du service interviennent, à domicile ou dans des lieux rassurants pour les personnes (comme l'Office des seniors), suite à des signalements par des particuliers (voisins, amis...). Les agents évaluent la situation des personnes et si besoin mettent en place un accompagnement. Ces agents travaillent en partenariat avec les services compétents afin d'aider les personnes âgées à l'amélioration des conditions de vie. En cas d'isolement et d'impossibilité de rester au domicile,



Ville de Béziers (34)
Ville Membre depuis 2019

OBJECTIFS :

- Favoriser le maintien dans un domicile adéquat.
- Proposer un hébergement adapté.
- Assurer un accompagnement afin de parer aux situations d'urgences qui peuvent influencer sur les conditions de logement (syndrome de Diogène, Noé, protection de la personne...).

PRATIQUE :

- Mettre en place l'intervention des travailleurs sociaux : évaluation de la situation des personnes, rédaction de dossier de demandes d'aides, de portage de repas...

une aide à l'admission de l'entrée en EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) est proposée.

UNE AIDE PLURIDIMENSIONNELLE APPORTÉE PAR LES AGENTS

La Ville de Béziers compte plusieurs EHPAD sur son territoire, dont deux gérés par le CCAS. Un lien peut également être fait avec les résidences seniors. Pour favoriser le maintien à domicile, ou dans un nouvel habitat plus adapté aux besoins des personnes, les agents constituent et instruisent les dossiers de demandes d'aide à domicile, de portage de repas et de téléassistance. Les agents peuvent apporter une aide dans les échanges avec les bailleurs sociaux et/ou dans les démarches avec les fournisseurs d'énergie. Ils peuvent solliciter France Services, guichet unique pour les démarches administratives.

Les trois quartiers prioritaires de Béziers bénéficient de la présence du dispositif France Services, géré par deux associations pour les quartiers La Devèze et Iranget-Grangette, et par le CCAS pour le quartier Centre-Ville. Les professionnels sont, si besoin, en contact direct avec des agents des administrations concernées par les questions relatives à l'habitat. Les agents du service Cadre de Vie et Logement peuvent également mettre en relation les personnes avec la conciergerie pour les seniors, en cas d'entrée dans un nouvel habitat. En 2020, Le CCAS, le PLIE Béziers Méditerranée (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) et l'association STEFI (Solidarité, Ténacité pour l'Emploi et Force d'Insertion), association intermédiaire de l'insertion par l'activité économique, ont signé une convention de partenariat ayant pour but de proposer des prestations de conciergerie aux seniors. C'est dans ce cadre également que peuvent être demandés la prise en charge du déménagement, mais aussi des petits travaux de bricolage pour aménager les logements. Enfin, les agents du service peuvent solliciter l'Agence de l'Habitat Durable (Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée)

pour des demandes de subvention dans le cadre de travaux pouvant bénéficier d'aides de l'ANAH, des fonds propres de la Communauté d'Agglomération et du guichet Rénov'Occitanie. Depuis mai 2020 jusqu'à ce jour, le service a traité 733 signalements et organisé 1 621 visites à domicile.

PARTENAIRES, COÛTS ET SUITES DU PROJET

Les partenaires sont internes et externes au CCAS. En fonction de leurs missions, ils apportent une aide, administrative, technique et/ou financière.

D'autre part, les coûts sont relatifs à la masse salariale, mais aussi aux coûts matériels (véhicule, matériel informatique et téléphonie...). C'est le CCAS qui prend en charge la totalité des coûts liés à cette action.

Compte tenu de l'intérêt du service, de l'importance du travail de proximité et d'un suivi individualisé des bénéficiaires, l'action sera poursuivie de la même manière.



APPEL À CONTRIBUTION

Si, comme la ville de Béziers, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part : contact@rfvaa.com